



PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de

## ***Saint-Michel-des-Saints***

Aux contribuables de la susdite municipalité

# **AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,  
**SÉBASTIEN GARIÉPY, DIRECTEUR GÉNÉRAL** de la susdite municipalité

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Le conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, lors de la séance régulière du 20 mars 2023, qui aura lieu à la salle Joseph-Moïse Bellerose située au 140 rue Saint-Jacques, à compter de 19 h, devra statuer sur une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 120, chemin de la Montagne (matricule 7273-53-6555). La demande concerne un abri véhicule construit à 9.56 mètres de la marge arrière, au lieu de 15 mètres, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage # 320-1992.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.


**Donné à Saint-Michel-des-Saints ce 23<sup>e</sup> jour de février deux mille vingt-trois (2023)**

  
**Sébastien Gariépy,**  
Directeur général et greffier-trésorier

---

Je, soussigné, résidant à **Saint-Michel-des-Saints**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, en l'affichant, aux endroits désignés par le conseil, entre **13 h et 16 h 30, le 23<sup>e</sup> jour de février deux mille vingt-trois (2023)**.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce **23<sup>e</sup> jour de février deux mille vingt-trois (2023)**.

  
**Sébastien Gariépy,**  
Directeur général et greffier-trésorier